

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC

Séance du 30 juin 2022

## Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Représentés : 2
- Absents : 1

La convocation du Conseil Municipal a été faite le : 21 juin 2022

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Catherine BOTTERON



L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin 2022,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Annie POIGNAND, Yasmina CATTIN, Marie-Christine BERTRAND, Agathe HENRIET, Stéphanie DULAC, Laëtitia MOUCHET, Mrs Fabien PELLETIER, Pierre MONTRICHARD, Simon DUGAS, Dorian MAZIER, Christophe MAILLARDET, Daniel BARTHOD, Renaud COLSON, Philippe PRENEL, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Nicole GRANDFOND donne pouvoir à Mme A. HENRIET, Mme Sylviane TRAVAGLINI donne pouvoir à JP VALLAR

Absente : Mme Séverine PUTOT

## - Délibération 2022-39 : budget principal, décision modificative n° 1

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2022-20 du conseil municipal en date du 24 mars 2022 adoptant le Budget Primitif pour l'exercice 2022,

Vu le projet de conventions entre l'AC2000 et la commune,

Considérant la nécessité d'ajuster certains comptes budgétaires,

Mme le Maire propose de modifier les écritures budgétaires de la manière suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 6574 / Chap. 65 – Subv. Fct. Personn. Droit privé		+ 3 000.00 €
<b>TOTAL D 065-Autres charges gestion courante</b>		<b>+ 3 000.00 €</b>
DF 6262 / Chap. 011 – Frais de télécommunications		+ 3 000.00 €
<b>TOTAL D 011- Charges à caractère général</b>		<b>+ 3 000.00 €</b>
DF 022/ Chap. 022 – Dépenses imprévues fonct.	- 6 000.00 €	
<b>TOTAL D 022- Dépenses imprévues fonct.</b>	<b>- 6 000.00 €</b>	
DI 2184 / Chap. 21 - Mobilier		+ 6 000.00 €
<b>TOTAL D 021- Immobilisations corporelles</b>		<b>+ 6 000.00 €</b>
DI 020- Dépenses imprévues investissement	- 6 000.00 €	
<b>TOTAL D 020- Dépenses imprévues investissement</b>	<b>- 6 000.00 €</b>	

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 025-212501332-20220630-DELIB202239-DE

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la modification des écritures budgétaires telles que présentées dans le tableau ci-dessus

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :